



AMBASSADE DE SUISSE
EN INDE

Réf.: 771.20(2)-CP/rw

New Telephone No.
694225

LA NOUVELLE DELHI-21 le 21 octobre 1976

Nyaya Marg
Chanakyapuri
P. O. Box 392, La Nouvelle Delhi - 1
Tél. 74225, Télex 7156

Coopération technique
Département politique fédéral

3003 B e r n e

WP	JE	WP	HF	72	11
25.10.76	24/10	22.10.76	24/10	11	7/7
WP	7/7	WP	7/7	7/7	7/7
EPD	25.10.76	15			
Ref. f. 377 Indien					

Coopération avec l'Inde

Monsieur l'Ambassadeur,

A fin septembre, M. Cart a été convoqué au département des affaires économiques du ministère des finances pour passer en revue l'état d'avancement des projets de coopération technique avec l'Inde. Ses interlocuteurs avaient ressorti de leurs dossiers les chiffres indicatifs des engagements possibles de notre part durant le 5e plan indien (1974-79), tels qu'ils leur avaient été fourni le 20.4.1973 (photocopie en annexe) ✓ L'entretien s'est déroulé dans un climat très agréable et mon collaborateur a recueilli l'impression que les fonctionnaires du ministère des finances étaient en possession d'une proposition de l'ambassadeur de l'Inde en Suisse qui désirait faire une démarche pour obtenir un accroissement de notre aide, mais que ceux-ci étaient peu enclins à lui donner une suite favorable. En effet ils paraissaient d'avis que la réalisation de nos programmes avaient pris un certain retard et que les sommes encore à disposition (selon le document du 20.4.1973) devraient suffir jusqu'en 1979.

oui →

M. Cart leur a aussi clairement que possible expliqué que le document de 1973 contenait des chiffres indicatifs, soumis à des décisions ultérieures du Parlement et qu'il fallait mieux mettre l'accent, dans leur propre intérêt, sur la qualité des projets que sur le montant des engagements.

Il a été prié d'établir une liste des montants déjà engagés. Comme la planification de vos activités a depuis 1973 subi le contrecoup négatif de plusieurs décisions parlementaires et gouvernementales, M. Cart s'est efforcé d'inclure le plus grand nombre d'activités possible, "annexant" l'ensemble

./..

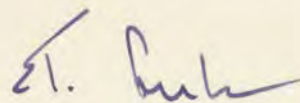
de l'aide humanitaire et alimentaire, ainsi que les contributions à l'ICRISAT. Il est ainsi parvenu au montant total de Fr. 30'320'000.- (liste en annexe). ✓

Le département des affaires économiques a informé M. Cart qu'il désirait organiser au courant de décembre une séance avec des représentants de tous les autres départements intéressés afin de dégager de nouvelles idées de projet. M. Cart ne pourra que se prêter à cette opération et devra, comme par le passé, essayer de faire bonne mine à mauvais jeu. Nous sommes en effet parmi les pays d'Europe occidentale le dernier à n'avoir pas de planification de notre aide et à continuer de procéder coup par coup. Les pays nordiques, les Pays-Bas, l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne, pour ne citer que les plus importants pays ayant des programmes de coopération technique, ont tous des programmes financiers définis deux ou trois ans à l'avance qui permettent une organisation rationnelle du travail tant du côté indien que du côté des pays contributeurs. Je sais les efforts que vous faites dans cette direction, mais aussi les difficultés très grandes que vous rencontrez, si bien que je pense que notre système présent prévaudra pour quelques années encore.

C'est avec grand intérêt que je prendrai connaissance des indications que vous pourriez me communiquer à l'intention de M. Cart pour faciliter sa tâche dans la discussion de la planification de notre coopération avec l'Inde.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse:



(Et. Suter)

annexes: ment.

CP
→ WW
une programmation
et al.